

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 44 (1908)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

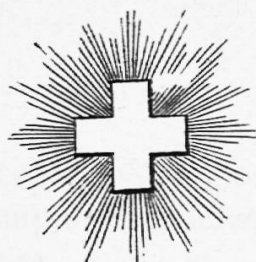
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIV^{me} ANNÉE

N^o 7



LAUSANNE

13 février 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Guide méthodique pour l'enseignement du dessin.* — *Chronique scolaire : Genève, Jura bernois.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Ecole enfantine : Jeu.* — *Grammaire : Les verbes en eler et en eter.* — *Epreuves écrites aux examens d'admission des Ecoles normales du canton de Vaud.* — *Calcul oral (suite).* — *Comptabilité : Compte d'une jeune fille.* *Prix de revient d'un verger.*

GUIDE MÉTHODIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Le nouveau *Guide méthodique pour l'enseignement du dessin* sort de presse. C'est un fort beau volume, élégamment relié, et qui est appelé à rendre de très grands services dans nos écoles primaires. La Commission chargée par le Département de l'instruction publique d'élaborer ce manuel était composée de MM. Beausire, chef de service, Henchoz, inspecteur, Lugeon, sculpteur, Payer, professeur de dessin et Reymond, instituteur. La rédaction du *Guide méthodique* est due à la plume de M. Raphaël Lugeon, tandis que le dessin des planches est l'œuvre de M. Georges Payer. Ces deux artistes se sont acquittés de leur tâche avec l'autorité que nous leur connaissons.

Dans la préface, M. Lugeon démontre très clairement quel a été le but de la Commission ; ce n'était pas de donner au corps enseignant une série de dessins destinés à être reproduits par les élèves, mais bien un *guide* que l'instituteur est appelé à suivre, à illustrer, à embellir.

Nous ne pouvons que féliciter les auteurs d'avoir laissé au maître toute son initiative, car rien n'est plus aride qu'un enseignement où ce dernier ne conserve aucune individualité.

Le guide méthodique est divisé en quatre parties :

1. Ecoles enfantines.
2. Degré inférieur.
3. Degré moyen.
4. Degré supérieur.

Dans les écoles enfantines, l'institutrice doit mettre à profit ce besoin inné qu'a l'enfant de crayonner à plaisir. La plus grande liberté doit être laissée à l'élève ; mais, cependant, on lui demande aussi d'appliquer son savoir à la copie d'objets très simples ; enfin le dessin libre l'amène sûrement à mieux observer les êtres et les choses qui l'entourent.

Pour l'étude des lignes, l'enfant se souviendra de ce qu'il a observé dans la nature. S'il a bien remarqué la surface de l'eau tranquille, s'il a examiné comment tombe la pluie chassée par le vent, il n'aura pas de peine à tracer les lignes horizontales et obliques. Pour l'amener à comprendre la verticale, l'institutrice lui suggérera l'idée de l'herbe qui pousse, du blé qui lève. Enfin pour l'assouplissement de la main et la reproduction de la ligne courbe, le *Guide méthodique* indiquera une quantité d'exercices : le peloton de ficelle ; le serpent qui rampe sur le sol, la fumée qui sort de la cheminée. Après avoir donné libre cours à son imagination et reproduit sur le papier ce qu'il a vu autour de lui, l'enfant apprend à tenir le pinceau et ce sera un grand plaisir pour lui, car il est coloriste avant tout.

C'est à l'école enfantine, dit M. Lugeon, qu'il faut développer le sens esthétique de l'enfant, aussi devons-nous exclure des murs de nos classes toutes les gravures médiocres qui pourraient fausser son admiration. La culture du goût est une des parties essentielles de l'enseignement du dessin, il n'est pas superflu de le rappeler. Proscrivons donc de nos écoles toutes ces images laides aux tons criards, que nous suspendons aux murs sans penser qu'elles pourraient dénaturer le sens esthétique de l'enfant.

Au degré inférieur, l'élève a acquis de la sûreté dans la tenue du pinceau ; il peut alors commencer la composition décorative en adaptant ses dessins à l'ornementation. Dans ce domaine, le champ

de travail est très vaste et les exemples varient à l'infini. Jusqu'ici le maître a laissé à l'élève toute sa liberté d'action. Il a éveillé sa curiosité, guidé ses nombreux essais et corrigé ses premières fautes.

Désormais il en sera autrement et c'est là que la tâche devient délicate. Il s'agit de discipliner le travail, de développer les connaissances acquises et surtout de faire comprendre *les moyens de mesure et de comparaison*. Selon les auteurs du *Guide*, c'est le point difficile, aussi le maître mettra-t-il toute son habileté à rendre cette transition insensible.

Munis de ces connaissances nouvelles, les élèves passent à l'étude des ombres au crayon ou au pinceau, puis le programme du degré intermédiaire se termine par des exercices de dessin libre. A ce propos, vous admirerez comme moi un croquis d'élève représentant un étudiant russe à Lausanne.

Au degré supérieur, voici l'étude de la perspective. L'exposé de M. Lugeon sur cette importante et difficile question est superbe de clarté. On ne pourrait mieux se mettre à la portée de toutes les intelligences. Ici encore, il faut placer l'enfant en face de la nature ; il y trouvera de nombreux exemples plus éloquents que des explications trop longues et recherchées. Une bonne partie du programme est réservée à la composition décorative. Cette dernière a une très grande importance, même pour les jeunes filles, puisqu'elles y apprendront les principes essentiels pour créer des travaux de broderie vraiment artistiques. Le chapitre traitant du dessin géométrique ne pourrait être plus complet. Les maîtres y trouveront toutes les explications concernant le tracé des polygones, les moulures et les croquis cotés. Enfin, le *Guide méthodique* se termine par quelques considérations générales sur les couleurs.

* * *

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme que devra parcourir l'enfant durant toute sa scolarité. Que nous voilà loin des dessins de copie où chaque élève a son modèle devant lui et travaille sans direction aucune !

Il était temps que le *Guide méthodique* vienne révolution-

ner l'enseignement du dessin dans nos écoles primaires vaudoises. Pour que son enseignement soit profitable, il faut que l'enfant soit, nous le répétons, constamment mis en présence de la nature, et pour en rendre l'étude captivante, il est nécessaire que le maître stimule l'élève, guide ses premiers essais, excite sa curiosité sans cesse en éveil, qu'il sache en un mot illustrer sa leçon. Ainsi compris le dessin aura une grande influence sur l'âme de l'enfant; en lui faisant aimer la nature, il l'élèvera au-dessus de tout ce qui est terre à terre.

Les membres du corps enseignant qui ont mis en pratique dans leurs classes les quelques directions reçues de M. Payer pendant le cours de vacances de 1904 ont remarqué quel goût et quel entraînement les enfants apportaient désormais aux leçons de dessin.

Le *Guide méthodique* soulèvera sans doute quelques critiques, surtout parmi les amis de la routine, ceux qui ont un parti pris contre toutes les méthodes dites nouvelles. Qu'importent les récriminations pourvu que le but soit atteint?

En terminant ce rapide compte-rendu, qu'il nous soit permis de féliciter chaleureusement les deux auteurs pour l'œuvre admirable qu'ils ont accomplie. Leur but était de rendre l'enseignement éducatif pour orienter la jeunesse vers des études plus élevées. Ils y ont pleinement réussi et l'avenir se chargera de le leur prouver.

Paul CHAPUIS.

Le *Guide méthodique* a été envoyé à toutes les classes primaires du canton de Vaud; huit mille exemplaires sont destinés, en outre, au canton de Neuchâtel. Des conférences vont être organisées pour faire connaître la nouvelle méthode le plus rapidement possible et mettre le corps enseignant en mesure de l'enseigner. Dès aujourd'hui, nous ouvrons dans nos colonnes une discussion générale sur tous les points que va soulever l'application du *Guide*. Nous allons aussi publier une série de leçons de dessin avec clichés et serons heureux de recevoir les observations ou objections de diverse nature que l'application de la nouvelle méthode ne manquera pas de provoquer.

(La Réd.).

Achat du « *Guide méthodique pour l'enseignement du dessin* ». — Ceux qui désireront faire l'acquisition de la nouvelle méthode de dessin n'auront qu'à s'adresser à l'*Economat cantonal*, place du Château, à Lausanne. Le prix en a été fixé à 10 fr. par exemplaire.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — Lors de l'assemblée générale de la Société pédagogique genevoise, qui a eu lieu le 19 décembre dernier, M. Amédée Charvoz a entretenu ses collègues de la question des récompenses de fin d'année à l'école primaire.

Au début de sa communication, M. Charvoz a rappelé les diverses modifications apportées par le règlement de la loi de 1886, qui a supprimé les concours. L'état de choses actuel constitue une grande amélioration, mais on pourrait serrer la réalité de plus près et évaluer plus exactement les efforts et le travail de chaque élève. Actuellement, on accorde un prix ou un accessit à tout élève qui obtient le 80 % du maximum pour le travail, les examens et la conduite, à condition toutefois qu'il n'ait sur aucune branche un chiffre inférieur à 5 (maximum 10).

M. Charvoz estime qu'il serait bon d'établir une distinction réglementaire entre les prix et les accessits et de fixer des conditions différentes pour ces deux sortes de récompenses. L'assemblée a adopté la conclusion suivante :

« L'article 94 du règlement de 1905 pourrait être modifié comme suit : A droit » à un *prix* tout élève qui obtient le 80 % du maximum pour chacune des » rubriques : travail, conduite, examens, et qui n'a, sur l'une ou l'autre des » branches sur lesquelles il a été interrogé, aucun chiffre inférieur à 5. »

« A droit à un *accessit*, l'élève qui obtient le 80 % du maximum pour la » conduite, le 75 % pour les examens et le 70 % pour le travail. »

JURA BERNOIS. — **Traitements du corps enseignant primaire.** — Nous publions ci-après la requête adressée par la Société des instituteurs bernois au Grand Conseil en vue de l'augmentation des traitements :

« Nous avons été chargés par la Société des instituteurs bernois de vous adresser la présente requête tendant à ce que soient prises les mesures législatives voulues en vue d'améliorer la situation économique du corps enseignant primaire bernois.

Il est vrai que la loi sur l'instruction primaire actuelle, qui n'est en vigueur que depuis treize ans, augmentait déjà le salaire des instituteurs.

Malheureusement, l'augmentation accordée alors était absolument insuffisante, et les effets en ont été diminués encore par l'autorisation donnée aux communes de réduire à fr. 450 le traitement communal minimum. Toutes les augmentations de salaire, y compris celle de 1894, n'avaient qu'un caractère provisoire, et leur but était moins d'améliorer la situation économique de l'instituteur que de lui permettre de faire face au renchérissement de la vie. Et tandis que tous les corps de métiers tiraient du mouvement général des salaires de notables avantages, l'instituteur voyait sa situation économique demeurer une des plus précaires. Aujourd'hui, l'augmentation allouée en 1894 est entièrement absorbée par les charges qu'imposent les besoins de notre époque et par la hausse des prix qui est résultée de l'amélioration de la situation économique de la plupart des autres classes de la population.

Les quelques chiffres que nous vous exposons ci-après vous permettront de

vous rendre exactement compte de la situation économique des membres du corps enseignant primaire bernois :

Il y a, à l'heure qu'il est, dans le canton de Berne 50 instituteurs qui touchent de la commune moins de fr. 600, et il y en a 1115, soit donc presque la moitié, dont le traitement communal ne dépasse pas fr. 700.

1155 instituteurs ne touchent qu'un traitement en espèces allant, le traitement de l'Etat y compris, de fr. 1200 à 1500 au plus (pour les institutrices fr. 1050 à 1200). Mais ce ne sont pas là encore les postes les moins bien dotés. Il y en a beaucoup qui sont notablement au-dessous.

Si l'on ajoute à ce traitement en espèces la valeur des prestations en nature des communes, on arrive à un traitement total de fr. 1800 au plus pour les instituteurs et de fr. 1500 pour les institutrices.

En ce qui concerne les prestations en nature, elles sont en beaucoup d'endroits peu importantes. Il a été constaté par une enquête officielle à laquelle ont procédé les inspecteurs scolaires, en 1906, que leur valeur moyenne, à la campagne, n'était que de fr. 285. Mais il y a des centaines d'instituteurs qui doivent se contenter de beaucoup moins encore. Ainsi, ces prestations ne représentent que fr. 198 dans le district de Gessenay, fr. 230 dans celui de Frutigen, fr. 231 dans l'Obersimmenthal, fr. 262 dans le Nidersimmenthal, fr. 258 dans le district de Thoun, fr. 247 à Schwarzenbourg, fr. 241 à Porrentruy, fr. 242 à Delémont, fr. 254 dans les Franches-Montagnes, etc.

Il va de soi que les communes ne peuvent, avec une somme aussi minime, procurer aux instituteurs le logement convenable, les neuf stères de bois de sapin et les dix-huit ares de terrain cultivable de bonne qualité dont parle la loi, et que, sous ce rapport, le corps enseignant se trouve frustré d'une part de ce qui lui revient.

Cette enquête officielle a prouvé, en outre, que la moyenne du traitement de tout le corps enseignant bernois était de fr. 1875. Mais cette somme ne comprend pas seulement le traitement de l'Etat et des communes, ainsi que les prestations en nature, mais encore les indemnités que les instituteurs reçoivent pour les leçons données aux écoles primaires supérieures, aux écoles complémentaires et aux écoles de travail, ainsi que les gratifications et les augmentations du traitement communal pour années de service.

Ce que peut signifier cette moyenne de fr. 1875 ressort du fait que les seuls districts de Berne, Bienne et Neuveville la dépassent ; les autres districts n'y atteignent pas. A Schwarzenbourg, par exemple, cette moyenne n'est que de fr. 1530 et de fr. 1531 à Gessenay.

28 membres du corps enseignant touchent un traitement inférieur à fr. 1200 ; — 77 de fr. 1201 à 1300 ; — 247 de fr. 1301 à 1400 ; — 291 de fr. 1401 à 1500 ; — 274 de fr. 1501 à 1600 ; — 214 de fr. 1601 à 1700 ; — 209 de fr. 1701 à 1800 ; — 206 de fr. 1801 à 1900 ; — 158 de fr. 1901 à 2000.

Ces chiffres comprennent aussi les prestations en nature et les revenus accessoires mentionnés plus haut.

1482 membres du corps enseignant, soit 62 %, ont un traitement inférieur à la moyenne.

Il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup sur ce que, de nos jours, ces traitements ont d'insuffisant. Il est bon cependant de faire remarquer qu'à bien des égards les instituteurs ont de plus fortes dépenses à faire que d'autres professionnels ayant des appointements analogues. Citons ici les frais qu'occasionne la caisse d'assurance obligatoire (5 % du traitement), les contributions aux œuvres d'utilité publique, l'achat de livres, etc.

Cette insuffisance du gain oblige une grande partie du corps enseignant à chercher d'autres ressources dans des travaux accessoires de toute sorte. L'enquête a prouvé, il est vrai, que 1253 instituteurs seulement, soit le 53 %, avaient un revenu accessoire de ce genre ; mais, parmi les autres, il s'en trouve — la plupart étant à la tête d'une nombreuse famille — qui se voient dans la nécessité de recourir à une occupation qui nuit à l'école. Un changement dans la situation matérielle du maître ne pourrait donc qu'être avantageuse à l'enseignement.

Au demeurant, la prospérité de l'école est liée étroitement à la position sociale de l'instituteur.

Partout on s'accorde à reconnaître qu'une bonne instruction doit être mise à la portée de chacun, et que la sollicitude envers l'enfance et l'école constitue un des devoirs essentiels de l'Etat. Mais pour que l'école soit à la hauteur de sa tâche, il faut qu'elle soit confiée à des maîtres capables. On exige d'eux des études de plusieurs années et qui se terminent par un examen d'Etat. Celui-là seulement qui a fait ces études et subi cet examen est autorisé à exercer les fonctions d'instituteur. Mais le fait que, plus encore que dans d'autres professions, l'activité et la vie privée de l'instituteur sont sous le contrôle des autorités et de l'opinion publique indique clairement que l'on attache une signification particulière à sa position et à son travail, et cela n'est point en rapport avec le traitement qui lui est accordé.

De même que la prospérité de l'école tient en grande partie à la capacité, à la conscience et à l'amour professionnel de l'instituteur, de même les qualités de celui-ci dépendent en partie des conditions d'une existence à l'abri des soucis matériels. Quand ces conditions font défaut et que l'instituteur est dans une situation gênée, l'école en souffre indirectement.

Si l'on examine les traitements que les autres cantons accordent au personnel enseignant, on a tôt fait de découvrir que le canton de Berne occupe un rang plus que modeste. Dans les cantons de Zurich, de Vaud, de Neuchâtel et de Schaffhouse, les instituteurs de la campagne touchent, prestations en nature comprises, un traitement minimum de plus de fr. 2000 ; dans ceux de Glaris, de St-Gall, d'Argovie et de Thurgovie, ils en ont un de fr. 2000, et, à ce minimum légal, il convient d'ajouter encore les subsides facultatifs des communes.

Berne est à peu près à la hauteur de Lucerne, de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Soleure, de Bâle-Campagne et d'Appenzell ; seuls les cantons d'Uri, d'Unterwald, des Grisons, du Tessin et du Valais sont au-dessous de lui. Bâle et Genève, étant des cantons-villes, ne peuvent servir de point de comparaison.

Chez nos voisins, en France et en Allemagne, nous trouvons à peu près les mêmes traitements que dans les cantons suisses qui sont en tête : Zurich, Vaud, Neuchâtel, etc.

Si l'on compare les conditions d'existence de l'instituteur bernois avec celles d'autres professionnels, on ne trouve, parmi ces derniers, personne qui, ayant fait d'aussi longues études, soit dans une aussi mauvaise situation économique.

Dans les Chemins de fer fédéraux, par exemple, les aides de II^e classe et les chefs de train principaux touchent des appointements de fr. 2100 à 3300, les chefs de train ont de fr. 2100 à 3000, les chefs de gare de II^e classe et les mécaniciens de fr. 1800 à 3000, les chefs de gare de III^e classe de fr. 1700 à 2700, etc. ; les commis de poste ont de fr. 1800 à 3500, les employés de I^{re} classe de l'administration cantonale de district ont de fr. 2800 à 3600, ceux de II^e classe fr. 2400 à 3200 et ceux de III^e classe de fr. 2000 à 2800.

Le corps enseignant bernois ne peut donc pas être comparé, au point de vue du traitement, à ces employés qui n'ont cependant pas eu à faire d'études préparatoires plus importantes. Il est sur le même pied que les conducteurs (fr. 1680 à 2380), les chefs d'équipe et les gardiens de tunnel (fr. 1200 à 1800), les chauffeurs (fr. 1300 à 2000), les aiguilleurs et les nettoyeurs de wagons (fr. 1200 à 1700), les facteurs, les garçons de bureau et chargeurs dans les localités de moyenne importance (fr. 1500 à 2100), les chefs d'équipe des ateliers militaires de Langnau et de Tavannes (fr. 1500 à 2250), les gendarmes (fr. 1500 à 2300) et les employés de IV^e classe (fr. 1700 à 2500) et de V^e classe (fr. 1400 à 2200) de l'administration cantonale des districts, et il faut encore ajouter ceci : c'est que des centaines d'instituteurs ou d'institutrices seraient heureux de jouir d'un traitement semblable.

On ne saurait donc prétendre que le corps enseignant manque de modestie quand il demande à être mis au moins sur le même pied que les employés de ces dernières catégories ou que les gendarmes et les conducteurs des Chemins de fer fédéraux, qui peuvent atteindre à un traitement de fr. 2300, tout en ayant aussi la possibilité de l'arrondir par des gains accessoires. Les gendarmes ont un logement, une indemnité de mobilier et d'uniforme ; les conducteurs, l'uniforme et du casuel représentant un revenu annuel sûr. Ils sont aussi plus favorisés en ce qui concerne l'assurance et le remplacement en cas de maladie.

Le peuple bernois entend-il traiter plus mal ses maîtres d'école que ses gendarmes ?

La comparaison que nous venons d'établir avec d'autres professionnels ne signifie pas que nous reprochions à ceux-ci leur bonne situation matérielle. Nous reconnaissons que, pour l'exercice de ces fonctions, il faut des gens capables et intelligents, et il est certain que les administrations ont parfaitement raison de mettre les traitements en harmonie avec leurs exigences. Mais ce principe devrait aussi être appliqué au corps enseignant. Si les traitements restent encore longtemps à ce niveau inférieur, on courra le risque de voir les jeunes gens possédant les qualités intellectuelles et morales requises se détourner de l'enseignement et chercher d'autres occupations plus rémunératrices.

Or, il en résultera non seulement une pénurie d'instituteurs, mais encore — et ceci sera bien plus regrettable — une baisse du niveau intellectuel du corps enseignant et, par conséquent, un grand dommage pour l'école.

Pour parer à ce danger, il faudrait, en lui accordant un traitement suffisant, sortir le corps enseignant de la situation indigne qui lui est faite actuellement.

On dit bien que le salaire ne détermine pas la valeur de l'homme, mais, comme nous l'avons dit déjà, le danger pour l'école est que des jeunes gens capables embrassent une autre carrière, parce que, dans celle qu'ils choisissent, ils cherchent cependant à se créer une existence convenable.

Il ne nous appartient pas d'indiquer ici la somme à laquelle le minimum devrait être porté; nous ne pouvons pas non plus dire par quels moyens l'amélioration pourrait être faite. Toutefois, nous ne croyons pas manquer de modestie en posant en principe que tout instituteur, après un certain nombre d'années de service, devrait avoir, prestations en nature comprises, un traitement de fr. 2500.

Nous ne nous dissimulons pas qu'une amélioration quelque peu sensible des traitements constitue pour l'Etat une dépense assez considérable. Mais nous avons confiance en nos autorités. Nous savons qu'elles verront le danger qui menace l'école par suite des tristes conditions matérielles dans lesquelles se trouvent les instituteurs, et qu'elles auront la ferme volonté de leur venir en aide et d'assigner à Berne, à ce point de vue, une meilleure place parmi les cantons.

Il ne nous reste plus qu'à vous prier de bien vouloir hâter la solution que nous demandons. »

H. G.

BIBLIOGRAPHIE

Protection de l'enfance et de la jeunesse abandonnées, par H.-M. Gilliard. — Lausanne, Georges Bridel et Cie. Brochure en vente, à 1 fr. 25, chez l'imprimeur ou chez l'auteur à Reconvilier (Jura bernois).

C'est l'œuvre d'un philanthrope chrétien qui expose un programme d'action pour arracher à la misère et au vice les orphelins et les enfants abandonnés. L'auteur, depuis un grand nombre d'années à la tête d'un orphelinat, était mieux placé que personne pour traiter cette importante question. Il développe ses vues, ses convictions et le résultat de ses études et de ses expériences avec une chaleur, une abondance d'arguments et de faits qui touchent et persuadent le lecteur. Après avoir signalé les maux dont souffre notre époque et par contre-coup notre jeunesse, l'écrivain nous montre le remède qui peut seul relever l'humanité malheureuse : une éducation foncièrement chrétienne. Sous le titre « Gerbe pédagogique » se trouvent groupées à la fin de l'ouvrage des citations bien choisies tirées des meilleurs écrivains.

B.

Grundzüge der Pädagogik, von P. Conrad, Seminardirektor in Chur. II. Teil, 2^{me} édition, 1^{re} livraison. Coire, F. Schuler, éditeur, 1908.

L'ouvrage de M. Conrad, qui est sans contredit un des pédagogues les plus autorisés de la Suisse allemande, paraît déjà en 2^{me} édition. Le livre débute par une introduction où l'auteur insiste sur la nécessité pour l'éducateur de connaître les lois de la psychologie, de la logique et de la morale. Il passe ensuite en revue les éléments de cette morale indispensable pour aborder les questions de pédagogie générale : but de l'enseignement, choix et étendue des disciplines scolaires et méthodes d'enseignement enfin.

Tout le système — et ce n'est pas le moindre mérite de l'ouvrage — est envisagé au point de vue des doctrines de l'enseignement éducatif.

PARTIE PRATIQUE

ÉCOLE ENFANTINE

JEU

Les enfants forment un cercle sans se donner les mains. A l'intérieur se tient un enfant qui représente le chien ; il cherche à attraper le maraudeur qui s'introduit dans le cercle.

Règles du jeu.

Les maraudeurs sont au nombre de deux, trois, quatre. Ils doivent à tour de rôle entrer dans le cercle au moment où le précédent en sort et le traverser. Il leur est interdit de retarder le moment de leur entrée pour éviter le chien qui peut les guetter ; ils doivent passer coûte que coûte ; leur seul moyen de salut est de s'enfuir par l'issue la plus proche. Ils ne doivent en aucun cas revenir sur leurs pas.

Celui qui se fait prendre retourne à sa place. Le chien devient un maraudeur et un nouveau joueur remplace le chien.

Jusqu'à ce que les élèves soient bien au courant du jeu, on n'admettra que deux maraudeurs. Lorsque ceux-ci sont plus nombreux, on établit l'ordre d'après lequel ils se suivent ; il importe que chacun d'eux sache exactement après quel enfant il doit entrer.

S'il ne surveille pas son tour ou laisse le cercle libre, alors que celui-ci doit être sans cesse occupé par l'un ou l'autre des maraudeurs, il est remplacé par un élève plus attentif.

E. W.

LEÇON DE GRAMMAIRE

REMARQUE sur les verbes terminés à l'infinitif par « *eler* » et « *eter* ».

INTRODUCTION. — Dans notre dernière leçon de choses, nous avons parlé du hibou. Voici encore, écrite au tableau noir, une phrase qui nous apprendra quelque chose de cet oiseau. « Pendant le jour, le hibou n'aime pas appeler l'attention sur lui ; il préfère dormir, ou, s'il est loin de son aire, se jeter au plus profond d'un arbre feuillu pour y être en sécurité. » (Cette phrase doit être écrite par le maître au tableau noir.)

INTRODUCTION DE LA LEÇON. — Dans cette phrase, quels sont les verbes qui appartiennent à la première conjugaison ? (les verbes appeler et jeter). Nous allons les souligner pour mieux les distinguer. Connaissez-vous d'autres verbes semblables ? (chanceler, ruisseler, étinceler, atteler, ficeler, rejeter, interjeter, etc.). Epelons ensemble ces verbes. Par quoi sont-ils terminés ? (par *eler* et *eter*). Aujourd'hui, nous voulons nous occuper des verbes terminés à l'infinitif par *eler* et *eter*.

EXPOSITION. — Reprenons nos deux verbes appeler et jeter. Combien ont-ils d'*l* et de *t* ? (un seul). Paul, conjugue-moi le présent du verbe appeler (le maître écrit ce temps au tableau). Epelons ensemble les terminaisons (j'appelle, tu appelles, il appelle, nous appelons, vous appelez, ils appellent). Soulignons les terminaisons pour mieux les remarquer. Que voyez-vous ? (tantôt le verbe prend deux *l*, tantôt il n'en prend qu'un). Quelles sont les personnes qui ont demandé deux *l* ?

(les trois premières du singulier, et la troisième du pluriel). Comment seriez-vous tentés d'écrire j'appelle ? (j'appel). Pourquoi cela ? (parce que l'on n'entend pas la dernière lettre de la terminaison). Quelle est-elle cette dernière lettre ? réponse : cette dernière lettre est un *e*). Comment appelle-t-on ce *e* que l'on n'entend pas ? (ce *e*, est un *e* muet). Pouvez-vous maintenant me dire, quand il a fallu mettre deux *l* à notre verbe appeler ? (toutes les fois qu'il y avait un *e* muet). Très bien, nous avons trouvé ce que nous cherchions, et maintenant je demanderai à Charles de bien vouloir nous formuler une règle pour résumer notre découverte. (Les verbes, terminés à l'infinitif par *eler*, doublent *l* devant le *e* muet). Très bien, cette règle est juste ; répétons-la ensemble et ensuite je l'écrirai au tableau.

GÉNÉRALISATION. — Nous allons maintenant conjuguer tous les temps du verbe appeler (chaque élève conjugue un temps et sépare la terminaison du radical). Y a-t-il encore d'autres temps où il faut deux *l* au verbe appeler ? (au futur, au conditionnel présent, au trois premières personnes du singulier et à la dernière personne du pluriel du subjonctif présent). Pourquoi a-t-il fallu modifier la terminaison ? (à cause de la rencontre du *e* muet). Quel était le second verbe que nous avions souligné ? (jeter). Conjuguons-le aussi comme le verbe appeler. Que remarquez-vous ? (il faut deux *t*, aux mêmes temps où le verbe appeler a pris deux *l*). Pourquoi cela pensez-vous ? (aussi à cause de la rencontre du *e*). Et maintenant, tâchons de trouver une règle plus générale que la première. (Un élève énonce la règle suivante : *Les verbes terminés à l'infinitif par eler et eter, doublent l et le t devant le e muet, c'est-à-dire au présent, au futur, au conditionnel présent et un subjonctif présent*). Répétons tous ensemble cette règle, et pendant que je l'écrirai au tableau, vous l'écrirez dans vos cahiers, en même temps que la liste des verbes qui suivent cette règle.

APPLICATIONS. — Vous allez maintenant me faire un petit exercice en application de ce que nous venons d'étudier.

Exercice 1. — Trouver un verbe dérivé de chacun des mots suivants et le conjuguer à la troisième personne du singulier du présent :

Mots donnés.	Verbes dérivés.	3 ^{me} personne du présent.
la botte	botteler	il bottelle
la feuille	feuilleter	il feuillette
la ficelle	ficeler	il ficelle
le morceau	morceler	il morcelle
le jet	jeter	il jette

Exercice 2. — Trouver un verbe dérivé de chacun des mots suivants et le conjuguer au présent du subjonctif :

La bosse-bosseler : que je bosselle, que tu bosselles, qu'il bosselle, que nous bosselions, que vous bosseliez, qu'ils bossellent.

Même exercice avec les mots : le museau, le sceau, le projet, le cachet, le ruisseau, le renouveau, etc.

Exercice 3. — Même que le précédent, mais faire conjuguer au futur et au conditionnel.

Exercice 4. — Faire conjuguer au passé défini et à l'imparfait pour faire voir à l'enfant qu'il n'y a aucun changement, vu l'absence de *e* muet.

REMARQUE. — Une leçon semblable pourra être faite pour les verbes en *oyer*, *cer*, *ger*, *ener*, *ier*, etc. Les exceptions à la règle générale feront aussi l'objet d'une étude spéciale.

A. DUMUID.

DICTÉE

En application des remarques faites au sujet des verbes de la première conjugaison.

Polichinelle.

Voici, voici Polichinelle ! l'amusant Polichinelle ! Mais quoique vous ne le voyiez pas encore, vous l'entendez au moins. Quand il paraîtra, quand il rira de son rire fou, il faudra que bon gré, mal gré, vous *riiez* avec lui. S'il fait quelques grimaces, il ne faut pas que vous *criiez*, ou que vous *fuyiez*, car il *essaie* seulement de vous faire peur ; il *effraie* parfois les petits enfants, mais ne leur veut aucun mal. L'entendez-vous, il siffle, il crie, il *appelle*, il *caquette*. Il se montre enfin, il *tournoie*, *chancelle*, se *relève*. gambade, gesticule, se *mène* et se *démène* comme un lutin. C'est bien lui ! Les enfants, qui se tenaient immobiles et tremblants entre les bras de leurs bonnes, s'agitent tout à coup, *voient* de tous leurs yeux, écoutent de toutes leurs oreilles, s'approchent, se *coudoient*, se disputent les premières places, *s'asseient*, se *relèvent*, se *harcèlent*, *s'appuient* où ils peuvent, *assiègent* le théâtre où s'agitent de petits bonnets, de petits shakos des toques, des casquettes, de petits bras qui s'entremêlent et s'entrelacent, qui se *projettent* en avant ou se repoussent : c'est une confusion, un pêle-mêle charmant. La foule grossit sans cesse pour voir Polichinelle, dont les tours amusants sont pour les enfants un plaisir qui se *répète* et se *renouvelle* tous les jours.

(Communiqué par A. Dumuid).

M. HAUSSMANN.

Examens d'admission aux Ecoles normales du canton de Vaud

en avril 1907.

DICTÉE

GARÇONS

Le lézard gris.

Le lézard gris paraît être le plus doux, le plus innocent, et l'un des plus utiles des lézards.

Ce joli petit animal, si commun, et avec lequel tant de personnes ont joué dans leur enfance, n'a pas reçu de la nature un vêtement aussi éclatant que plusieurs autres quadrupèdes ovipares ; mais elle lui a donné une parure élégante : sa petite taille est svelte ; son mouvement agile, sa course si prompte, qu'il échappe à l'œil aussi rapidement que l'oiseau qui vole.

Il aime à recevoir la chaleur du soleil. Ayant besoin d'une température douce, il cherche les abris ; et lorsque, dans un beau jour de printemps, une lumière pure éclaire vivement un gazon en pente, ou une muraille qui augmente la chaleur en la réfléchissant, on le voit s'étendre sur ce mur, ou sur l'herbe nouvelle, avec une espèce de volupté.

Il se pénètre avec délices de cette chaleur bienfaisante, il marque son plaisir par de molles ondulations de sa queue déliée ; il fait briller ses yeux vifs et

animés ; il se précipite comme un trait pour saisir une petite proie ou pour trouver un abri plus commode.

Bien loin de s'enfuir à l'approche de l'homme, il paraît le regarder avec complaisance ; mais au moindre bruit qui l'effraie, à la chute seule d'une feuille, il se roule, tombe, et demeure pendant quelque temps comme étourdi par sa chute ; ou bien il s'élance, disparaît, se trouble, revient, se cache de nouveau, reparait encore, décrit en un instant plusieurs tours sur lui-même, et se retire enfin dans quelque asile, jusqu'à ce que sa crainte soit dissipée.

FILLES

L'âne.

Il faut que je me confesse : l'âne est de mes bons amis ; j'aime sa société ; son commerce me récréé, et je n'aurai point à me reprocher, en mourant, de ne m'être pas, en tout temps, arrêté dans les foires, sur les places publiques, partout où s'est rencontré un âne à regarder. Je parle de l'âne des champs, de cet âne flâneur et laborieux, esclave sans être asservi, paisible et goguenard ; dont l'oreille reçoit le bruit dans tous les sens, sans que l'esprit bouge ; dont l'œil mire tous les objets, sans que l'âme se soucie ; philosophe rustique, ayant appris le bon de toutes les doctrines sans abuser d'aucune, stoïque de patience, grandement épicurien en face de son chardon.

Il lui manque, c'est vrai, de la noblesse ; mais aussi point d'orgueil, point de vanité, nulle envie d'être regardé. Ceci m'a fâché quelquefois. Je m'étonnais désagréablement d'être le seul des deux qui trouvât du charme à regarder l'autre. En y réfléchissant mieux, j'ai reconnu que l'avantage est tout du côté de mon confrère. Regarder autrui, c'est être soi-même sensible aux regards ; c'est le premier et le dernier degré de la vanité, et l'âne n'en a point. Au milieu d'une place remplie de monde, lui seul ne se soucie, et nul ne lui importe. Approchez, et vous le verrez regarder une borne, vaquer à sa feuille de chou, écouter des bruits curieux, humer le vent qui passe, sans jamais s'enquérir si, faisant autrement, il lui en reviendrait plus de louanges de votre part. Vrai, vrai philosophe, libre en dépit de l'homme, son maître ; en dépit de la destinée, sa marâtre ; patient au mal et ne boudant jamais sa fortune !

COMPOSITION

GARÇONS

On récolte ce qu'on a semé.

FILLES

La maison paternelle.

ARITHMÉTIQUE

GARÇONS

1. Une cour rectangulaire a 27 m. de long sur 12,5 m. de large. Elle doit être recouverte d'une couche de gravier de 3 cm. d'épaisseur ; le tas se trouve à 280 m. de la cour ; on transporte ce gravier au moyen d'un tombereau qui peut contenir 720 dm³, mais que le conducteur ne remplit jamais qu'aux $\frac{15}{16}$. On demande combien ce tombereau fera de voyages et quel chemin total il aura parcouru, sachant qu'il était dans la cour avant le premier voyage et qu'il y restera après le dernier ?

Rép. : 15 voyages ; 8400 m.

2. Un négociant en faisant ses comptes de fin d'année compare les dépenses qu'il a faites en dehors de son commerce avec le bénéfice net que celui-ci lui a procuré. Il constate qu'il a payé pour le loyer de son appartement $\frac{2}{15}$, pour les dépenses du ménage $\frac{1}{3}$, pour les vêtements $\frac{3}{20}$, pour les dépenses diverses $\frac{1}{9}$, pour l'achat d'un jardin $\frac{1}{8}$ de ce bénéfice net, et qu'il lui est resté f. 1431. On demande de calculer : 1° Le bénéfice total de ce négociant ? 2° Le montant de la vente dans cette année, sachant que le bénéfice a été le $\frac{1}{6}$ de cette vente, et 3° la longueur du jardin acheté, sachant qu'il a été payé à raison de f. 12 le m² et qu'il mesure 7,5 m. de largeur ?

Rép. : Bénéfice f. 9720 ; vente f. 58 320 ; longueur du jardin 13,5 m.

3. On a acheté au moment de la récolte 175 hl. de blé à raison de f. 21,35 l'hl. Un hl. pesait alors 78 kg. Plus tard on a revendu ce blé avec un bénéfice de 12%. Le blé depuis l'achat jusqu'au moment de la vente s'étant desséché et ayant perdu 3 kg. de son poids par hl., on demande : 1° à quel prix on a dû vendre le quintal métrique ; 2° quel a été le bénéfice total ?

Rép. : f. 31,88 ; f. 448,35.

FILLES

1. D'un fût de vin coûtant f. 145, on cède les $\frac{2}{5}$ à f. 0,72 le litre et les $\frac{3}{8}$ à 70 c. le litre, le reste vendu à 68 c. a produit f. 36,72. Calculez la contenance du fût et le bénéfice total ?

Rép. : 240 l. ; f. 23,84.

2. Deux groupes d'ouvriers, l'un composé de 5 ouvriers l'autre de 3 ouvriers, ont fait ensemble en 17 jours un ouvrage pour lequel on leur a donné f. 569,50. Un ouvrier du premier groupe recevait par jour f. 1,50 de plus qu'un ouvrier du deuxième groupe. Trouvez la somme qui revient à chaque ouvrier ?

Rép. : f. 80,75 ; f. 55,25.

3. Une ouvrière a confectionné 3 douzaines de chemises pour lesquelles elle a fourni la toile. Il a fallu 5 mètres de toile pour 2 chemises et le mètre a coûté f. 3,20. Ce travail a pris 45 journées de travail et a été payé f. 361,50. Combien cette ouvrière a-t-elle gagné par jour, si elle a en outre dépensé f. 6 pour les fournitures ?

Rép. : f. 1,50.

Calcul oral.

(Suite.)

Sur 30 coups de fusil, un tireur en a mis 24 en cible.

Infér. — Combien a-t-il manqué de coups ?

6.

Moyen. — Combien de coups en cible sur 60 ? sur 90 coups ?

48 ; 72.

Supér. — Combien % ?

80 %.

Un aubergiste a acheté du vin à 50 cent. le litre ; il le revend 1 fr.

Infér. — Combien gagne-t-il par litre ?

50 cent.

Moyen. — Combien gagne-t-il sur 1 dal. ? 5 dal. ?

5 fr. ; 25 fr.

Supér. — Combien gagne-t-il % ?

100 %.

Un marchand a acheté du vin à 30 cent. le litre ; il le revend 45 cent.

Infér. — Combien gagne-t-il sur 2 litres ?

30 cent.

Moyen. — Combien gagne-t-il sur $\frac{1}{2}$ dal. ? 2 hl. ?

75 cent. ; 30 fr.

Supér. — Combien gagne-t-il % ?

50 %.

L'année dernière, j'ai payé la mesure de pommes 80 cent. ; cet automne, je la payerai probablement 1 fr.

Infér. — Combien de plus ?

20 cent.

Moyen. — Cela fait quelle fraction de plus ?

Le $\frac{1}{4}$.

Supér. — Combien $\frac{0}{100}$ de plus ?

25 $\frac{0}{100}$.

A. REVERCHON.

COMPTABILITÉ

Degré intermédiaire.

Compte d'une jeune fille.

Marie Diligente vous prie d'établir le compte de sa petite caisse, d'après ce qui suit :

Le 1^{er} janvier, elle a reçu de ses parents f. 10 et de son parrain f. 5. Ce jour-là elle a acheté une casquette de f. 2,70 pour son petit frère ; un porte-cigare de f. 1,20 pour son papa, et pour sa maman une broche de 1,45. Le 3 dit, elle a reçu f. 0,80 pour avoir porté une dépêche. Le 10, elle a été faire une visite à sa cousine demeurant à E. Ce voyage lui a coûté f. 3,40, mais son oncle lui a donné f. 10. Le 15, Madame X. lui a remis f. 20 pour l'avoir aidée dans le ménage durant le mois de décembre. Le 23, elle a acheté étoffe et fourniture pour une robe, soit 6,5 m. d'étoffe à f. 2,70 le m. ; une garniture de f. 2,20 et des fournitures pour f. 4,10. La façon, qu'elle a payée le 29, lui revient à f. 6,50.

Que lui reste-t-il en caisse ?

Compte de caisse de Marie Diligente.

1904			Recettes	Dépenses
			Fr.	Fr.
Janvier	1 ^{er}	Reçu de ses parents	10 —	
»	»	» son parrain	5 —	
»	»	Acheté une casquette		2 70
»	»	» un porte-cigare		1 20
»	»	» une broche		1 45
»	3	Port d'une dépêche	— 80	
»	10	Course à E.		3 40
»	»	Reçu de son oncle	10 —	
»	15	» de Mme X.	20 —	
»	23	Acheté pour une robe :		
»	»	Etoffe : 6,5 m. à f. 2,80		18 20
»	»	Garniture		2 20
»	»	Fourniture		4 10
»	29	Façon de la robe		6 50
		Pour balance il lui reste en caisse		6 05
Sommes égales			Fr. 45 80	45 80

A.-J. MAIRET.

Degré supérieur.

Prix de revient d'un verger.

Pour faire un verger, j'ai acheté un pré mesurant 105,8 m. de long sur 63,75 mètres de large à f. 4500 l'ha. Sur ce pré, en deux endroits, j'ai fait faire des fouilles ; d'abord sur une étendue carrée de 25,6 m. de côté et ensuite sur un espace ayant la forme d'un trapèze dont la grande base mesure 48,7 m. la petite base 32,6 m. sur 17,8 m. de largeur ; je paye 40 c. par m² à l'ouvrier chargé de ce travail. A chaque extrémité (largeur) de mon pré, j'ai fait construire un mur de m. 0,60 d'épaisseur sur 1,05 m. de maçonnerie, et aux deux autres côtés, j'ai placé une palissade en bois qui m'a coûté 1 f. 20 le mètre courant.

J'ai acheté pour mon verger : 1. 35 pommiers à f. 1,80 pièce ; 18 poiriers à f. 1,60 ; 12 cerisiers à f. 1,70 et 15 pruniers à f. 1,50 pièce. — Les frais de plantation se sont montés à f. 17,50 non compris les tuteurs qui m'ont coûté f. 0,40 pièce.

Pour défoncer mon verger, j'ai dû arracher de vieux arbres que j'ai vendus f. 78 au total. En outre j'ai pu vendre un tas de pierres de 3,4 m. de longueur ; 2,75 m. de large, sur 1,8 de hauteur à f. 3,80 le mètre cube.

A combien me revient mon verger ?

Prix de revient de mon verger.

	<i>Dépenses</i>	
1. Achat de terrain : 67,4475 ares à f. 45 l'are	Fr.	3,035 14
2. Frais de fouilles d'un carré de 655,36 m ² à f. 0,40 le m ²	»	262 14
3. " " trapèze de 723,57 m ² à f. 0,40 m ²	»	289 43
4. Construction de deux murs soit 80,325 m ³ à f. 13 le m ³	»	1,044 22
5. " " barrières de 105,8 m. chacune à f. 1,20 le m.	»	253 92
6. Achat de 35 pommiers à f. 1,80 pièce	»	63 —
7. " 18 poiriers à f. 1,60 pièce	»	28 80
8. " 12 cerisiers à f. 1,70 pièce	»	20 40
9. " 15 pruniers à f. 1,50 pièce	»	22 50
10. Frais de plantation	»	17 50
11. Achat de 80 tuteurs à f. 0,40 pièce	»	32 —
Total des dépenses		Fr. 5,069 05
A déduire : 1. Bois provenant de vieux arbres	Fr. 78 —	Fr. — —
" 2. Un tas de pierres de 16,83 m. à f. 3,80	» 63 95	» 141 95
Mon verger me revient à		Fr. 4,927 10

A.-J. MAIRET.

Les rapprochements, les sujets de comparaison, les oppositions, les contrastes dans les choses et dans les personnes, si magiques, si pittoresques dans la nature et dans les arts, sont dans l'enseignement, par leur agrément et leur utilité, un des moyens d'instruction les plus féconds et les plus heureux.